

# COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE SOMME ET LOIRE

## Procès verbal du Conseil Communautaire du Jeudi 14 avril 2016 à 20h00

### Présents :

- M. Didier CENARD, Mme Edith GUEUGNEAU, M. Guy RAYMOND, Mme Annie DUCROIZET, Jean-Marc BRIGAUD, Mme Sylvie GOURY, Mme Yvette PACOT, M. Hubert LOUIS, M. Bruno CHARBONNIER, Mme Martine MARION **délégués titulaires de BOURBON LANCY,**
- M. Guy LAVOCAT, Mme Alice GUEUGNAUD **délégués titulaires de CHALMOUX**
- M. Jean-Pierre RAULO, **délégué titulaire de CRESSY SUR SOMME,**
- M. Georges ROUSSELET, M. Robert MAUPAS, Marie-Claude LAMBERT **délégués titulaires de CRONAT,**
- Mme Edith PERRAUDIN, **déléguée titulaire à CUZY**
- M. Cédric DAGUIN, M. Guy LOCQUENEUX **délégués titulaires de GILLY SUR LOIRE**
- M. Guillaume PAQUIER, **délégué titulaire de GRURY**
- M. Serge NIVOT, Mme Elisabeth KULIK, Mme Bernadette BOULOT **délégués titulaires d'ISSY L'EVEQUE**
- Mme Chantal DAGOUNEAU, **déléguée titulaire de LESME**
- M. Bruno POUCHELET, **délégué titulaire de MARLY SOUS ISSY**
- M. Patrick MOUSSERIN, **délégué titulaire de MONT**
- M. Bernard DUFRAIGNE, **délégué titulaire de MONTMORT**
- M. Michel LACROIX, **délégué titulaire de PERRIGNY SUR LOIRE**
- M. Jean DELIZE, **délégué titulaire de ST AUBIN SUR LOIRE**
- Mme Corinne BIDOLLET, **déléguée titulaire à Ste RADEGONDE**

Secrétaire de séance : M. Guillaume PAQUIER

### Délégués ayant donné pouvoir :

- Murielle HUCHET a donné pouvoir à Edith GUEUGNEAU
- Michèle COURTIAL a donné pouvoir à Didier CENARD
- M. Jean-Paul DRAPIER a donné pouvoir à Yvette PACOT
- Mme Françoise FORET a donné pouvoir à Jean-Marc BRIGAUD
- M. Patrick MARCAUD a donné pouvoir à Guy LAVOCAT
- M. Bernard MORLET a donné pouvoir à Patrick MOUSSERIN
- Mme Paulette LALOI-DEHOUX a donné pouvoir à Chantal DAGOUNEAU

### Excusée :

- Mme Eloïse ELHARAT
- Mme Claudette GRIVIAUD
- M. Patrick LHUILIER

## **I. Approbation du compte rendu de conseil du 30 mars 2016**

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 30/03/2016.

## **II. Finances**

### ***A. Vote des taux impôts 2016***

Suite au débat d'orientations budgétaires du 30/03/2016 je propose au conseil communautaire de voter les taux d'imposition suivants :

Taux simulés 2016 avec 2.5% d'augmentation  
TH 3.14  
TFB 2.57  
TFNB 7.25  
CFE 2.62

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération moins 3 oppositions, **APPROUVE** les taux d'impôts 2016 proposés

### **B. Vote taux TEOM 2016**

Suite au débat d'orientations budgétaires du 30/03/2016 je propose au conseil communautaire de voter les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères suivants :

Proposition d'augmenter la TEOM de 4%  
Taux 11.94 pour Bourbon-Lancy  
Taux 9.55 pour les écarts bly et communes rurales

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération moins 3 oppositions, **APPROUVE** les taux TEOM 2016 proposés

### **C. Subvention 2016**

UPVLA = 100 €  
Office tourisme agenda culturel et passeport envitalicité = 3 000 €  
Bourbon cuivré = 1000 €  
Rugby activités sport = 2000 €  
Cté foire et marchés Issy = 1850 €  
Comice agricole = 1 144 €  
Jeunes agriculteurs = 1 000 €  
Dispositif école et cinéma = 1 300 €  
FNATH = 400 € / Club Canoë 300€  
Club allure libre = 90 €  
Amicale classes en 0 = 100€ (téléthon)  
ACAI = 500€  
Agri solidarité = 500  
Tennis = 2000€  
Habiter mieux 5500€  
Association « les jeunes de Bourbon-Lancy » festival du vivre ensemble = 800€

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération moins 4 oppositions et 1 abstention, **APPROUVE** les subventions 2016

### **D. Vote des budgets 2016**

Budget principal voté moins 3 oppositions  
Budget OM voté moins 3 oppositions  
Budget SPANC voté à l'unanimité  
Budget transports scolaires voté moins 3 oppositions

### **E. Modification des statuts de la Communauté de Communes**

Comme évoqué lors des différentes réunions KPMG et lors du débat d'orientations budgétaires, il sera proposé aux membres du Conseil Communes de modifier les statuts de la Communauté de Communes. Le projet de statuts a été envoyé en pj de la note de synthèse : détail ci-dessous :

# Projet de modification des statuts

## **COMPETENCES OBLIGATOIRES**

### ➤ **Aménagement de l'espace**

- Elaboration et suivi du schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T.) dans le cadre du Pays Charolais Brionnais
- Participation aux actions de développement économique et d'aménagement du territoire menées dans le cadre du Pays du Charolais-Brionnais
- **Compétence en matière de réseaux et services locaux de communication électronique prévue à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales, laquelle recouvre :**
  - \* L'établissement sur le territoire de l'EPCI, d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens des 3° et 15° de l'article 32 du Code des postes et communications électroniques
  - \* L'acquisition de droits d'usage à cette fin ou achat d'infrastructures et de réseaux existants
  - \* La mise à disposition des infrastructures ou réseaux à des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants
  - \* L'exploitation des réseaux de communications électroniques
  - \* Sous réserve du constat d'une insuffisance d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals et en avoir informé l'autorité de régulation des communications électroniques, la fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finals.
- ~~Recherche et mise en place de solutions permettant de compléter la couverture du territoire en haut débit dans les zones non éligibles dites zones blanches~~
- Transport à la demande sur le Canton d'Issy l'Evêque par délégation de compétence du conseil départemental

### ➤ **Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté**

- Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, qui sont d'intérêt communautaire :
  - Zone des Forges ,le bâtiment du Vigneau et la zone des Chaumets sur Bourbon-Lancy
  - Ou toute autre zone de plus de 2 ha

- Construction, acquisition, aménagement gestion et entretien des bâtiments, créés ou acquis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, à destination de bâtiments relais, de pépinières d'entreprises ou d'hôtels d'entreprises.
- Soutien aux créateurs, repreneurs ou développeurs d'entreprises : accueil, information, accompagnement dans les démarches, bourse de l'immobilier
- Opération de maintien du commerce et de l'artisanat et des services : OCMACS
- Action visant à encourager la création et le maintien de gîtes ruraux et toutes formes d'accueil touristique :
  - A la ferme
  - Chez l'habitant

### **Tourisme**

- Création, aménagement et promotion d'activités nature :
  - Balades vertes (dont la réalisation d'un topoguide intercommunal)
  - Parcours éco-pagayeur sur le Canton de Bourbon Lancy
- Elaboration de l'agenda culturel intercommunal en partenariat avec l'Office du Tourisme

## **COMPETENCES OPTIONNELLES**

### ➤ **Politique du logement et du cadre de vie**

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ou toute opération similaire
- La Communauté de Communes se substitue aux communes membres pour formuler des demandes d'attributions de logement sociaux (type prêt locatif de caractère social) (et pour la prise en charge des participations financières afférentes (PLUS))
- ~~Gestion du patrimoine de la gendarmerie du Canton d'Issy L'Evêque~~ ( pas une compétence)

### ➤ **Politique de la Ville d'intérêt communautaire (nouveau)**

### ➤ **Collecte, élimination et traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables**

### ➤ **Construction et gestion des déchèteries**

### ➤ **Protection et mise en valeur de l'environnement**

- Création d'une ressourcerie
- ~~Gestion d'un service public d'Assainissement non Collectif (SPANC)~~ **Transféré en compétence facultative**

### ➤ **construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

- Actions en faveur de la lecture pour tous (gestion du bibliobus, fête du livre)
- Financement des activités d'éveil à la pratique sportive et musicale des élèves scolarisés dans les écoles élémentaires
- Organisation de spectacles, pour les enfants du primaire, en partenariat avec le Pays Charolais Brionnais

- Subvention de fonctionnement pour un spectacle musical par an ; spectacle retenu en fonction d'un projet validé chaque année par le Conseil Communautaire
- Piscine de Bourbon-Lancy (**nouveau**) (**voir si nous ajoutons à compter du 1<sup>er</sup> octobre ou non**)
- Création et aménagement de terrains multi-sports (city stade, skate park) (**nouveau**) (**attention rédaction de la compétence à l'identique de celle de Gueugnon, dans ce cas, le fonctionnement reste à la charge des communes**)

➤ **Action sociale d'intérêt communautaire**

**Maintien, développement et création éventuelle de services aux personnes :**

- Organisation et gestion de services :
  - Portage de repas à domicile
  - Service mobilité
  - Epicerie sociale
  - Livraison de courses sur l'ex canton d'Issy l'Evêque
  - Assistance administrative
  -
- La Communauté de Communes interviendra, sur le canton d'Issy l'Evêque, comme mandataire pour les services :
  - Entretien de la maison et travaux ménagers
  - Petits travaux de jardinage et de bricolage

➤ **Maison de service au public et ses annexes(nouveau)**

**COMPETENCES FACULTATIVES**

➤ **Gestion d'un service public d'Assainissement non Collectif (SPANC) (Attention changement d'emplacement par rapport à l'envoi du projet avec les convocations.**

**Explication de l'intégration du SPANC dans les compétences facultatives : Si nous maintenons le SPANC dans les compétences optionnelles, cela imposerait d'après la loi Notre, que le nouvel EPCI prenne la compétence assainissement en totalité, dès sa création)**

➤ **Transports scolaires**

- Organisation, en second rang, des transports scolaires des enfants du primaire trajet domicile-école

➤ ➤ **contingent SDIS en lieu et place des communes membres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017(nouveau)**

➤ ~~**Actions de développement dans le domaine éducatif, culturel et sportif**~~

- ~~Actions en faveur de la lecture pour tous (gestion du bibliobus, fête du livre)~~

- ~~Financement des activités d'éveil à la pratique sportive et musicale des élèves scolarisés dans les écoles élémentaires~~
- ~~Organisation de spectacles, pour les enfants du primaire, en partenariat avec le Pays Charolais~~

~~Subvention de fonctionnement pour un spectacle musical par an ; spectacle retenu en fonction d'un projet validé chaque année par le Conseil Communautaire **(mis en compétence optionnelle : construction, entretien et équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire ...)**~~

### ➤ **Tourisme**

- ~~Création, aménagement et promotion d'activités nature :
 
  - Balades vertes (dont la réalisation d'un topoguide intercommunal)
  - Parcours éco pagayeur sur le Canton de Bourbon Lancy~~

~~Elaboration de l'agenda culturel intercommunal en partenariat avec l'Office du Tourisme **(mis en compétence obligatoire : développement économique)**~~

➤ ~~Achat de matériels à usage intercommunautaire (communes et associations) **( pas une compétence)**~~

- ~~Subvention aux associations d'intérêt communautaire~~
- ~~Participation financière en lieu et place des Communes membres au fonctionnement de la Mission Locale du Charolais **(a supprimer car financement par le Pays Charolais depuis 2014)**~~
- ~~Gestion d'un ensemble de réception (chapiteau, tables et bancs) **( pas une compétence)**~~

### ➤ **Etude de faisabilité de projets éoliens :**

- ~~Etablissement d'un cahier des charges~~
- ~~Choix des développeurs de projets~~
- ~~Création de Zones de Développement Eolien (ZDE)~~

### ➤ ~~**Compétence en matière de réseaux et services locaux de communication électronique prévue à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales laquelle recouvre :**~~

~~\* L'établissement sur le territoire de l'EPCI, d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens des 3° et 15° de l'article 32 du Code des postes et communications électroniques~~

~~——\* L'acquisition de droits d'usage à cette fin ou achat d'infrastructures et de réseaux existants~~

~~——\* La mise à disposition des infrastructures ou réseaux à des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants~~

~~——\* L'exploitation des réseaux de communications électroniques~~

~~——\* Sous réserve du constat d'une insuffisance d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals et en avoir informé l'autorité de régulation des communications électroniques, la fourniture de services de communications électroniques~~

aux utilisateurs finals. **(mis en compétence obligatoire : Aménagement de l'espace).**

### **Gestions diverses par l'intercommunalité**

- Gestion du patrimoine de la gendarmerie du Canton d'Issy L'Evêque
- Gestion d'un ensemble de réception

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération à l'unanimité des membres présents , APPROUVE la modification des statuts.

### ***F. Convention de prestation de service avec la Ville de Bourbon-Lancy pour l'entretien des espaces verts de la Déchèterie***

Comme validé dans le schéma de mutualisation de services, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer la convention avec la Ville de Bourbon-Lancy afin que la commune puisse réaliser, au profit de la CCESL, des prestations de service d'entretien des espaces verts de la déchèterie.

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération à l'unanimité des membres présents , AUTORISE le Président à signer la convention de prestation de service avec la commune de Bourbon-Lancy.

### ***G. Désignation d'un Vice-Président à l'aménagement du territoire***

⇒ Le Conseil Communautaire, DECIDE d'annuler ce point de l'ordre du jour

### ***H. Désignation d'un nouveau délégué au sein des instances suivantes :***

Suite à la démission de Monsieur Thomas JOLY, le Conseil Communautaire est invité à nommer un nouveau délégué au sein de toutes les instances où il était présent, à savoir :

- Pays Charolais (titulaire)
- Mission locale (suppléant)
- Gipe-Bourgogne (titulaire)
- SMEVOM (titulaire)
- Commission environnement
- Commission d'appel d'offres (2 délégués titulaires : en remplacement de M. Joly et Gauthier)

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération à l'unanimité des membres présents , DESIGNNE comme suit les membres dans les différentes commissions

#### **a) Pays Charolais**

##### **Délégués titulaires :**

M. Guy RAYMOND

##### **Suppléant**

Bourbon-Lancy Mme Sylvie GOURY

**b) Mission locale**

Délégué suppléant :  
M. Guy RAYMOND

**c) Gip e-bourgogne**

Délégué titulaire : Mme Sylvie GOURY

**d) SMEVOM**

Délégués titulaires :  
M. Bruno CHARBONNIER

**e) Commission environnement**

Membres :

-Elisabeth KULIK

**f) Commission appel d'offres**

Membres titulaires:  
- Jean-Pierre RAULO  
- Sylvie GOURY

Membres suppléants:  
- Cédric DAGUIN

**I. Mise à disposition de bus pour les excursions de l'office du tourisme**

L'Office du Tourisme organise tout au long de la saison thermale des excursions. Celles-ci se déroulent les lundis et mercredis après-midi. Le Président de l'Office du Tourisme nous a contactés pour savoir s'il serait possible de leur mettre à disposition un mini-bus les mercredis après-midi.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la mise à disposition de bus au profit de l'Office du Tourisme. Le tarif appliqué pour cette mise à disposition sera celui validé lors du Conseil Communautaire du 30 mars dernier.

Pour mémoire rappel des tarifs :

**Tarif pour utilisation du BUS 9 Places neuf renault chalmoux**

Soit un COÛT FORFAITAIRE JOURNALIER :	20.00 €
CARBURANT + PNEUMATIQUE :	0.50 € / kms
COÛT HORAIRE CHAUFFEUR :	15 €

**Tarif pour utilisation du BUS 32 Places**

COÛT FORFAITAIRE JOURNALIER :	43.50 €
CARBURANT + PNEUMATIQUE :	0.70 € / kms
COÛT HORAIRE CHAUFFEUR :	17 €

**Tarif pour utilisation du BUS 9 Places occasion citroen chalmoux**



COÛT FORFAITAIRE JOURNALIER :	20.00 €
CARBURANT + PNEUMATIQUE :	0.35 € / kms
COÛT HORAIRE CHAUFFEUR :	15 €

**Tarif pour utilisation du BUS 9 Places occasion renault vitry**

COÛT FORFAITAIRE JOURNALIER :	20.00 €
CARBURANT + PNEUMATIQUE :	0.30 € / kms
COÛT HORAIRE CHAUFFEUR :	15 €

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération à l'unanimité des membres présents , **AUTORISE** la mise à disposition de bus à l'office du tourisme au tarif indiqué ci-dessus.

### **III. Questions diverses**

↳ Prochain conseil communautaire le jeudi 26 mai 2016

**La Séance a été levée à 22h30**

**Le Président**

**D. CENARD**